

NOTE D'ORIENTATION POUR UNE EUROPE DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE AMBITIEUSE



© Melinda Nagy - Shutterstock

Le Parlement européen et les partis politiques en son sein disposent aujourd'hui d'un rôle crucial face aux crises protéiformes auxquelles font face ses partenaires

« Pour 55 % des Français et des Françaises, les enjeux mondiaux (climat, guerre, pandémie) ont un impact grandissant sur leur vie quotidienne »¹. En effet, la guerre dévastatrice en Ukraine, la pandémie de Covid-19 et l'aggravation des catastrophes climatiques soulignent à quel point les citoyennes et citoyens européens sont étroitement liés à leurs voisines et voisins, et à quel point les partenaires attendent de l'Union européenne qu'elle respecte ses engagements. Une récente enquête montre d'ailleurs que, pour les Français et les Françaises, la coopération internationale est plus que jamais nécessaire². Dans un monde interconnecté, agir pour des conditions de vie plus durables, équitables et justes dans les pays où elles sont les plus critiques est sans conteste l'un des meilleurs investissements pour l'avenir de l'Europe elle-même.

Pour agir en ce sens, le Parlement européen dispose d'un rôle crucial. Les eurodéputé-es participent à l'élaboration des grandes orientations de l'Union européenne, disposent d'un double pouvoir de nomination et de contrôle important de la Commission européenne, et élaborent puis votent les législations qui bâtiront le futur de la politique européenne de solidarité internationale.

Face à ces constats, les programmes politiques et les engagements qui seront présentés aux Français et aux Françaises seront déterminants afin d'orienter le travail que choisira de mener chaque eurodéputé-e et chaque formation politique au sein du Parlement européen.

C'est pourquoi Coordination SUD, forte d'une expertise reconnue et légitime en matière de solidarité internationale, fondée sur des liens forts avec ses partenaires internationaux, propose dans cette note des orientations et engagements que pourraient porter les partis politiques en direction des Français et Françaises autour de 5 grands axes :

1. Des financements européens suffisants et adaptés aux besoins des populations ciblées
2. Une meilleure protection de l'espace et des personnels humanitaires
3. Des politiques européennes en faveur de l'atteinte des ODD et en cohérence avec l'Agenda 2030

1. Focus 2030 (2022), [Les interdépendances vues par les Français-es](#), 9 novembre.

2. Ibid.

4. Des politiques européennes ambitieuses en faveur de l'égalité de genre
5. Une aide publique au développement indépendante de tout enjeu de politique intérieure européenne, en particulier de sa politique migratoire.

1 POUR DES FINANCEMENTS EUROPÉENS SUFFISANTS ET ADAPTÉS AUX BESOINS DES POPULATIONS CIBLÉES

Que peut faire le Parlement européen ?

- ▶ S'engager, lors des négociations budgétaires annuelles et pluriannuelles, pour un renforcement du budget humanitaire et développement³,
- ▶ Inciter les pays membres de l'UE à consacrer au minimum 0,7% de leur revenu national brut à l'APD chaque année,
- ▶ S'engager pour qu'au moins 15% des financements d'aide extérieure de l'UE transitent par les OSC⁴,
- ▶ S'engager pour que, dans les budgets de l'UE, la part des financements dédiés au droit d'initiative des OSC au sein des financements totaux transitant par les OSC augmente,
- ▶ S'engager pour que 50% de l'APD européenne soit orientée vers les PMA et les secteurs sociaux de base.

Pourquoi ?

- ▶ Parce que 65% des Françaises et des Français souhaitent un maintien ou une augmentation de l'aide au développement à destination des pays les plus pauvres⁵,
- ▶ Parce qu'en 2023, les besoins humanitaires ont augmenté de 25% par rapport à 2022 et que, à compter d'avril 2023, près de 350 millions de personnes ont besoin d'assistance humanitaire⁶,
- ▶ Parce que, selon la Banque Mondiale, jusqu'à 95 millions de personnes ont sombré dans l'extrême pauvreté en 2022 à cause de la crise sanitaire du Covid-19⁷,
- ▶ Parce que le droit d'initiative contribue au renforcement de l'efficacité de l'aide publique française au développement grâce à ses approches méthodiques et innovantes⁸.

2 POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DE L'ESPACE ET DES PERSONNELS HUMANITAIRES

Que peut faire le Parlement européen ?

- ▶ Renforcer et soutenir la diplomatie européenne afin qu'elle priorise le respect de l'espace humanitaire comme une composante clé de ses actions, notamment à travers le soutien et la promotion de l'"Appel à l'action humanitaire"⁹ pour une signature de tous ses États membres,
- ▶ Renforcer le suivi des crises humanitaires de grande ampleur, notamment par l'engagement renforcé de la commission du Développement (DEVE) et du Rapporteur permanent pour l'aide humanitaire, en lien avec la DG ECHO¹⁰, le SEAE¹¹ et le Conseil de l'UE,
- ▶ Soutenir les initiatives portées par la société civile pour renforcer la protection de l'espace humanitaire et du personnel humanitaire et de santé,
- ▶ Suivre les dépenses humanitaires et auditionner régulièrement les OSC afin de garantir que l'aide humanitaire soit délivrée en dehors de tout agenda politique ou sécuritaire, sur la base des besoins des populations et dans le respect des principes humanitaires,
- ▶ Renforcer le suivi de l'impact des régimes de sanctions et de mesures restrictives sur l'action humanitaire et inviter les ONG à faire remonter ces impacts sur leurs actions en prenant en compte les solutions que ces mêmes ONG proposent,
- ▶ Soutenir l'introduction d'exemptions humanitaires généralisées, sans limite de temps, dans tous les régimes européens, y compris les régimes mixtes et les régimes autonomes en lien avec l'esprit de la résolution 2664 (2022) du Conseil de sécurité des Nations unies¹².

Pourquoi ?

- ▶ Parce que l'introduction systématique d'une exemption humanitaire dans tous les régimes de sanction de l'UE et des États membres permettrait de respecter les engagements relatifs à la résolution 2664 (2022) du Conseil

3. Commission européenne (2021), Règlement (UE) 2021/947 du Parlement européen et du Conseil du 9 juin 2021, EUR-Lex, 9 juin.

4. Comité d'aide au développement (2022), Aide aux organisations de la société civile. Statistiques basées sur la notification des membres du CAD au Système de Notification de Pays Créanciers (SNPC) 2019-2020, OCDE, juin.

5. Focus 2030 (2022), Une majorité de Français.es en faveur d'un maintien ou d'une augmentation de l'aide publique au développement, 8 décembre.

6. <https://humanitarianaction.info/>

7. Oxfam France (2023), La pauvreté dans le monde n'est pas une fatalité, 3 mars.

7. OCDE (2018), Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement : France 2018, Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement, Éditions OCDE, Paris.

9. France Diplomatie (2021), A call action to bolster respect for international humanitarian law, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Septembre.

10. Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes.

11. Service européen pour l'action extérieure

12. United Nations Security Council (2022), Resolution 2664 (2022), 9 décembre.

de sécurité des Nations unies établissant une exemption humanitaire transversale aux régimes de sanctions des Nations unies¹³,

- ▶ Parce que le nombre d'attaques recensées contre les personnels humanitaires a plus que doublé depuis 2010¹⁴,
- ▶ Parce que le respect des principes humanitaires (humanité, impartialité, neutralité et indépendance) constitue une véritable protection pour les acteurs et actrices de l'aide¹⁵, et que les violations du droit international humanitaire restent largement impunies malgré les cadres de protection existants¹⁶,
- ▶ Parce que les exigences de conformité et de redevabilité des bailleurs nuisent à la qualité et à l'efficacité de l'aide en retardant les délais de réponses humanitaires et en accaparant des ressources au détriment des activités à destination des populations vulnérables¹⁷.

3 POUR DES POLITIQUES EUROPÉENNES EN FAVEUR DE L'ATTEINTE DES ODD ET EN COHÉRENCE AVEC L'AGENDA 2030

Que peut faire le Parlement européen ?

- ▶ Travailler avec la Commission européenne pour que la cohérence des politiques publiques pour le développement durable (CPDD) soit intégrée dans tous les processus législatifs et politiques,
- ▶ S'engager pour que la Commission européenne prenne la responsabilité de la CPDD, grâce à l'élaboration d'une feuille de route pour chaque commissaire sur la façon dont chacune de leur direction générale compte réaliser les ODD, et donc atteindre l'Agenda 2030,
- ▶ Pousser pour la création d'un réseau consacré à la cohérence des politiques publiques en faveur du développement durable au niveau du Parlement européen.

Pourquoi ?

- ▶ Parce que la promotion d'un commerce et de chaînes de valeur durables à l'échelle mondiale, qui fait partie intégrante de la CPDD, pourrait rapporter au moins 133 milliards d'euros par an à l'UE¹⁸,
- ▶ Parce que la France s'est engagée à agir pour une cohérence effective des politiques publiques en faveur du développement durable et des objectifs du développement durable dans la loi¹⁹,
- ▶ Parce que si l'UE réalise globalement de bonnes performances pour l'Agenda 2030 à l'intérieur de l'espace européen, son impact sur les ODD dans le reste du monde est encore négatif²⁰. Des mesures de cohérence pour pallier ce problème semblent donc indispensables,
- ▶ Parce que ces mesures correspondent aux recommandations de l'UNEP²¹ et de l'OCDE²², institutions expertes sur le sujet.

4 POUR DES POLITIQUES EUROPÉENNES AMBITIEUSES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DE GENRE

Que peut faire le Parlement européen ?

- ▶ S'engager pour que les questions de genre soient prises en compte dans l'ensemble des politiques extérieures de l'UE, pour éviter de renforcer les inégalités de genre ou en créer de nouvelles,
- ▶ S'engager pour la création d'un fonds féministe sur le modèle du Fonds de Soutien aux Organisations Féministes (FSOF) français, visant à soutenir les organisations locales œuvrant pour les droits des femmes et des filles,
- ▶ Veiller à ce que toutes les institutions de l'UE respectent l'objectif de 85% de l'aide publique au développement contribuant à l'égalité de genre,
- ▶ S'engager en faveur d'un nouvel objectif de 20% des financements faisant de l'égalité de genre leur priorité (à l'instar des recommandations de l'OCDE), contre 5% actuellement.

Pourquoi ?

- ▶ Parce que l'égalité entre les femmes et les hommes est l'une des valeurs fondatrices de l'UE et un élément clé pour l'atteinte des ODD et que pourtant, selon l'ONU l'égalité dans les faits ne serait pas atteinte avant 300 ans²³,
- ▶ Parce que 59% des Français et des Françaises considèrent que mettre fin aux discriminations à l'égard des femmes et des filles est indispensable pour mettre fin à la pauvreté dans le monde²⁴,

13. United Nations Security Council (2022), *Resolution 2664 (2022)*, 9 décembre.

14. AWSO (2023), *Major attacks on aid workers: Summary statistics*, Updated in February.

15. European External Action Service (2021), *Discussion Series: Ensuring the protection, safety, and security of humanitarian workers and medical personnel in armed conflicts*, pp 13-14, June.

16. Jean-Yves Le Drian (2021), *Déclaration de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, sur le droit international humanitaire*, à New York le 22 septembre 2021, Vie publique, septembre.

17. IASC, *Harmonize and simplify reporting requirements*.

18. EPRS (2023), *Increasing European added value in an age of global challenges*, February, European Parliament.

19. Journal Officiel (2021), *Loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales*, Légifrance, août.

20. Lafortune, G., Fuller, G., Belmont-Diaz, L., Kloke-Lesch, A., Koundouri, P., Riccaboni, A. (2022). *Achieving the SDGs: Europe's Compass in a Multipolar World*. Europe Sustainable Development Report 2022. SDSN and SDSN Europe. France: Paris.

21. UNEP (2020), *Methodology for SDG-indicator 17.14.1: Mechanisms in place to enhance policy coherence for sustainable development*, April.

22. OCDE (2019), *Recommandation du Conseil sur la cohérence des politiques au service du développement durable*, Instruments juridiques de l'OCDE.

23. ONU Femmes (2022), *Progrès vers la réalisation des objectifs du développement durable. Gros plan sur l'égalité des sexes 2022*, Département des affaires économiques et sociales.

24. Focus 2030 (2023), *Communiqué de presse: Sondage d'opinion du Development Engagements Lab à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes*, 7 mars.

- ▶ Parce que les OSC féministes locales sont souvent menacées et ont très peu accès aux aides publiques alors qu'elles sont particulièrement pertinentes pour faire avancer l'égalité de genre, du fait de leur accès aux communautés, et de leur connaissance et proximité avec les populations concernées ainsi que des normes socio-culturelles²⁵,
- ▶ Parce que le financement des organisations de défense des droits des femmes et des institutions de promotion de l'égalité femmes-hommes des pays partenaires n'a représenté que 1,4% de l'ensemble de l'APD européenne axée sur l'égalité femmes-hommes en 2019 et 2020²⁶,
- ▶ Parce que 70% des Français et des Françaises adhèrent à l'idée selon laquelle le gouvernement français devrait soutenir les organisations qui défendent les droits des femmes dans le monde²⁷,
- ▶ Parce que la création d'un fonds féministe européen permettrait à l'UE d'augmenter la part de financement ayant pour objectif principal l'égalité de genre, autour de laquelle la France s'est également engagée dans la loi du 4 août 2021 (pour atteindre 20% du total de l'APD).²⁸

5 POUR UNE AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT INDÉPENDANTE DE TOUT ENJEU PROPRESMENT EUROPÉEN, NOTAMMENT DE POLITIQUE MIGRATOIRE

Que peut faire le Parlement européen ?

- ▶ Lutter contre les politiques d'instrumentalisation de l'aide publique au développement et son utilisation comme outil de politique migratoire,
- ▶ Soutenir une plus grande transparence dans le cadre de négociations d'accords avec des pays tiers, et l'intégration de mécanisme de suivi du respect des droits fondamentaux dans toute forme de partenariat avec les pays tiers, en incluant les OI²⁹ et OSC,
- ▶ Veiller à la prise en compte des droits fondamentaux dans le cadre d'accords ou de déclarations de coopération en matière migratoire avec des États marqués par une gouvernance fragile ne respectant pas les caractéristiques d'un État de droit,
- ▶ Refuser le conditionnement de l'APD à la bonne coopération des pays tiers en matière de politique de réadmission.

Pourquoi ?

- ▶ Parce que certaines politiques restrictives tendent à renforcer les filières clandestines en favorisant le développement de nouvelles routes migratoires illégales³⁰,
- ▶ Parce que l'utilisation de l'APD pour réduire les migrations ne fonctionne pas, et produit même l'effet inverse à court et moyen terme en offrant l'opportunité économique aux personnes de se déplacer³¹
- ▶ Parce que cette instrumentalisation s'oppose à la volonté affichée par l'UE et la France de revoir ses partenariats, notamment avec l'Union africaine, sur une base plus égalitaire,
- ▶ Parce que la France s'est engagée à ne pas associer politiques de développement et politiques migratoires, dans la Déclaration de Paris (2005)³², le Programme d'action d'Accra (2008)³³ et le Partenariat de Busan (2011)³⁴,
- ▶ Parce que le préalable des politiques défendues par la France en termes de migrations internationales doit être la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948) sur le sujet, la Convention de Genève relative au statut des réfugiés, et les autres Conventions que la France elle-même a contribué à diffuser et faire adopter.

25. Féministes en action (2022), *Une étude sur les mobilisations et besoins des organisations féministes des pays des Suds*

26. OECD (2022), *Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment. Donor charts*, June.

27. Focus 2030 (2022), *Les interdépendances planétaires vues par les français.es*, 9 novembre.

28. Journal Officiel (2021), *Loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales*, Légifrance, août.

29. Organisations internationales

30. Assemblée nationale (2021), *Rapport fait au nom de la Commission d'enquête sur les migrations, les déplacements de populations et les conditions de vie et d'accès au droit des migrants, réfugiés et apatrides en regard des engagements nationaux, européens et internationaux de la France*, Novembre, p.63.

31. Michael A. Clemens (2014), *Does Development Reduce Migration?*, Institute of Labor Economics, October.

32. OCDE (2005), *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement*, Éditions OCDE, Paris.

33. OCDE (2011), *Programme d'action d'Accra*, Éditions OCDE, Paris.

34. OCDE (2011), *Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement*, décembre.

Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale (OSI).



COORDINATION SUD

www.coordinationsud.org

Association loi 1901 fondée en 1994, Coordination SUD rassemble, aujourd'hui, 182 ONG, adhérentes directes ou au travers de six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, CRID, FORIM, Groupe initiatives). Agissant avec et en faveur des populations les plus laissées pour compte, ces organisations mènent des actions humanitaires d'urgence, de développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains, ou encore de plaidoyer et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

La commission Europe de Coordination SUD rassemble les ONG membres menant des actions de plaidoyer sur des enjeux européens en matière de solidarité internationale, ainsi que les représentantes et représentants de Coordination SUD auprès de CONCORD Europe, la confédération européenne des ONG humanitaires et de développement dont est membre Coordination SUD.

Contact : Nicolas Paris, Chargé de mission Analyse et Plaidoyer
paris@coordinationsud.org